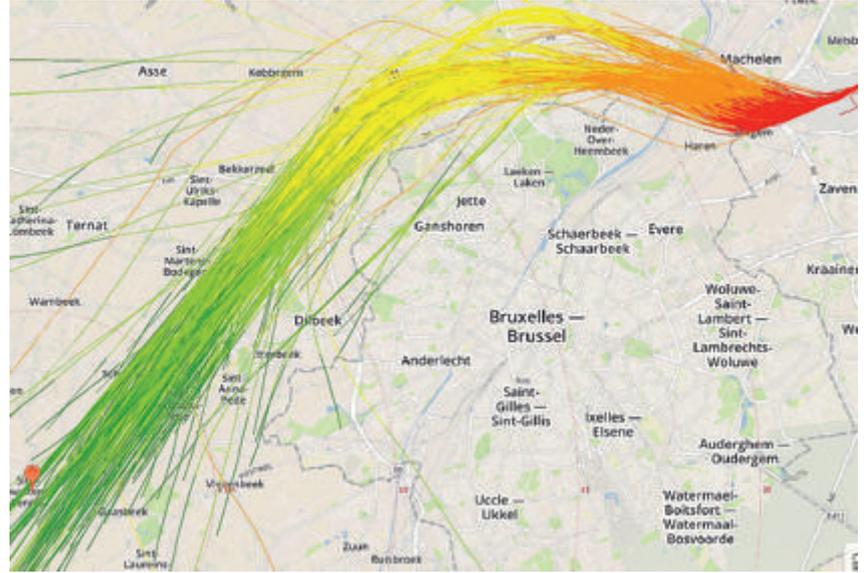


► Ci-dessus, la situation réelle et classique du survol de Bruxelles. L'an passé, Bruxelles a été survolée par 57 300 avions et non les 16 300 avancés par la province du Brabant flamand. © DR



► Ci-dessus, la carte présentée par la Province et plusieurs communes du Brabant flamand pour démontrer que la région bruxelloise était peu survolée. © DR

# SURVOL DE BRUXELLES : la Flandre rebat les mauvaises cartes

► La province du Brabant flamand tronque les données relatives au survol de Bruxelles pour attaquer l'État belge.

► L'Union belge contre les nuisances aériennes a poussé un gros coup de gueule mercredi soir. Dans un mail adressé au ministre fédéral - en affaires courantes - de la Mobilité François Bellot (MR), l'UBCNA dénonce l'usage de cartes du survol de Bruxelles erronées pour justifier le fait que le territoire régional bruxellois était peu ou prou survolé.

Le contexte ? La Province du Brabant flamand et plusieurs

communes (Steenokjerzeel, Zaventem, Tervuren, Kortenberg, Kampenhout, Wemmel, Grimbergen, Dilbeek, Hal, etc.) ont attaqué l'État belge afin d'obtenir une meilleure dispersion des zones survolées par les avions au départ et à l'arrivée de Brussels Airport. Leur objectif : faire reconnaître par l'État belge qu'il discrimine les habitants du Brabant flamand en matière de survol, à cause des normes de bruit imposées par la Région bruxel-

loise.

Les parties plaignantes contestent la légalité des normes de bruit bruxelloises "au motif que ces normes ne permettraient pas de dispersion et détourneraient tout le trafic aérien uniquement sur la Flandre", explique l'UBCNA dans son mail.

Afin d'objectiver leur plainte et de prouver que le territoire bruxellois est peu survolé, les parties plaignantes produisent plusieurs cartes de survol. Sous les

cartes N°30 et 31, on lit ceci : "le fait d'éviter le survol de la région de Bruxelles-Capitale semble être indéniablement prouvé par les documents 30 et 31 tels que fournis par l'État belge. Cela montre que lorsqu'il quitte la piste 25R, l'avion prend un virage pour ne pas survoler Bruxelles-Capitale".

Pour l'UBCNA, "les tracés radar produits par l'État belge sont incomplets et présentent une version faussée de la situation. Elle ne présente que la route du Ring, vers Chièvres, en semaine."

**EN CLAIR, LES COMMUNES** plaignantes ont interprété un tracé radar incomplet reprenant uniquement des décollages de la piste 25 droite (R) sur la rouge du Ring avec le virage à droite pour prouver que Bruxelles était épargnée. Tandis que les virages à gauche de la piste 25R ont tout simplement été gommés ou non indiqués alors qu'ils sont nettement plus nombreux et ne sont pas éclatés en quatre comme sur le Noordrand. "Ce tracé radar donne l'image que Bruxelles n'est pas survolé, ce que confirme l'argumentaire des communes dans leur plainte. Il s'agit donc manifestement d'un faux destiné à influencer les juges. Ces pratiques sont inacceptables !"

La faute n'incombe pas aux services du ministre Bellot. En réalité, ces deux cartes se trouvent dans un paragraphe destiné à démontrer que les avions

survolent la commune de Hal à une altitude certaine. Les communes du Noordrand en ont détourné leur finalité, les utilisant pour tenter de démontrer que Bruxelles ne serait pas survolée...

Dans les chiffres, Bruxelles est bien plus survolée que ce qu'induit l'argumentaire des plaignants. L'an passé, 44% des décollages et atterrissages ont survolé le territoire régional. Dans le graphique présenté par les parties plaignantes, la route du Ring a été empruntée par 16 300 avions l'an dernier. Qui oublie que le virage au-dessus de Bruxelles - gommé dans la carte des communes flamandes - a quant à lui été utilisé par 41 000 avions l'an dernier.

**DÉTAIL PIQUANT**, l'une des communes les moins survolées n'est autre que Zaventem-Village (734 vols l'an passé sur un total de 235 000) alors que son budget provient, pour 25%, des recettes liées à l'activité de l'aéroport...

L'UBCNA constate une autre irrégularité flagrante dans cette plainte. Elle est pilotée par des membres du cabinet du gouverneur de la Province du Brabant flamand et le député N-VA Bart Nevens alors que ni les Régions ni les Provinces n'ont de responsabilité, encore moins de compétence, sur l'aéroport de Bruxelles-National depuis les lois sur la régionalisation de 1980.

Pourquoi la plainte est-elle dirigée contre l'État belge et pas la Région bruxelloise alors que son objet vise à casser la légalité des normes de bruit bruxelloises ? "Tout simplement pour que la Région bruxelloise ne puisse pas se défendre", avance une source proche du dossier. Ni le ministre bruxellois en charge du dossier Alain Maron ni son homologue du fédéral François Bellot (MR) n'ont souhaité s'exprimer sur ce dossier.

M. L.



► Dans les chiffres, Bruxelles est bien plus survolée que ce qu'argumentent les plaignants. © FLEMAL